

SYNDICAT AUTONOME
TOUT RATP



SYNDICAT AUTONOME TOUT RATP

19 boulevard de Sébastopol 75001 Paris

tél.:01.42.33.60.48 / fax.:01.42.33.17.63

<http://www.sat-ratp.fr>

VOTER UNSA

C'EST VOTER

LA

REVOCAATION

DES AGENTS

PV DECISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Après avoir constaté l'absence de l'agent pourtant régulièrement convoqué à la séance.

Après que la Présidente ait décidé de tenir la séance en son absence.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'Enquêteur-Rapporteur et entendu

le supérieur hiérarchique,


le Conseil a émis les avis suivants :

- Les représentants de la Direction proposent une mesure de deux mois de mise en disponibilité d'office sans traitement,
- **Les représentants UNSA du Personnel proposent une mesure de révocation,**
- La représentante CGT du Personnel s'abstient.

L'Enquêteur-Rapporteur

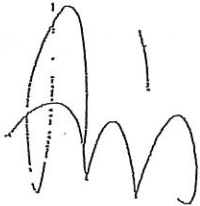


La Présidente



Décision du Chef d'Établissement

Deux mois de disponibilité d'office sans traitement



PV DECISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Après avoir constaté l'absence de l'agent, pourtant régulièrement convoqué à la séance.

Après que la Présidente ait décidé de tenir la séance en son absence.

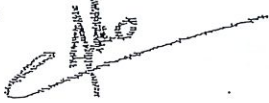
Après avoir pris connaissance du rapport de l'Enquêteur-Rapporteur, et entendu :

- le supérieur hiérarchique.

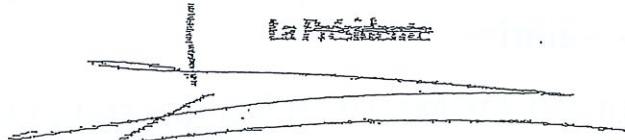
le Conseil a émis les avis suivants :

- Les représentants de la Direction proposent une mesure de révocation
- **Les représentants du Personnel UNSA proposent une mesure de révocation**
- Le représentant du Personnel COT propose une mesure de 15 jours de mise en disponibilité d'office sans traitement et s'oppose à la révocation

L'Enquêteur-Rapporteur

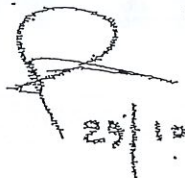


La Présidente



Décision du Chef d'Établissement

Revocating



29/11/10

Dans ces deux exemples les agents ont gagné en justice, la RATP a été condamnée et les agents ont obtenu des dizaines de milliers d'euros de dommages et intérêts.

Nous tenons à vous rappeler que le rôle des Représentants Syndicaux pendant un conseil de discipline est de soutenir les salariés et NON DE LES CONDAMNER.

Une Organisation Syndicale se sert du Conseil de Discipline pour voter LA REVOCATION des agents.

Baissez les yeux, vous vous apercevrez que vous piétinez la déontologie syndicale et au passage votre honneur.

HONTE A VOUS MESSIEURS-DAMES LES SYNDICALISTES SI VOUS CAUTIONNEZ CE GENRE D'ATTITUDE.

Est-ce le rôle d'un syndicat de demander LA REVOCATION des salariés ?

Pour INFORMATION les dossiers complets sont consultables au Syndicat Autonome Tout Ratp.

LE 22 NOVEMBRE 2018
VOUS AUSSI VOUS
POUVEZ VOTER LA
REVOCATION DE L'UNSA
EN VOTANT SAT-RATP